

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 09 MARS 2026 à 18H30**

**PROCES-VERBAL**

**Présents** : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Conception JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Christian ROUCHON, Christelle PAPIN, Noël GREVE Adjoints ; Carine BOISSY, Annick DELANOË, Daniel FALCIN, Marike GRALER, Sandra LADREIT, Josiane POMMARET, Cathy REYNAUD, Auriane ROUBI.

**Absents excusés** : Alain BAYLE donne pouvoir à Christian ROUCHON, Romain BOITEL donne pouvoir à Christelle PAPIN, Maxime BLACHON, Florian CHANAL et Frédéric GIFFON.

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude MANGANO

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS**

**BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2025**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont en concordance,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

**LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Recettes de l'exercice	1 576 494,53 €
	Dépenses de l'exercice	1 231 800,48 €
	Excédent de fonctionnement 2024 :	57 617,72 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice	654 168,51 €
	Dépenses de l'exercice	828 255,03 €
	Excédent d'investissement 2024 :	143 529,21 €
Résultat global de clôture 2025		371 754,46 €

**CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit Compte Administratif et toutes les pièces annexes.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 apparaissant au compte 12 et concernant le budget Communal.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 402 311,77 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 350 000 € en section d'investissement au compte 1068
- 52 311,77 € en section de fonctionnement (report à nouveau créditeur – ligne 002)

## VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Vu les réunions préparatoires du budget primitif des 23/02/2026 et 02/03/2026,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2026, ce budget suit la nomenclature M57 et s'équilibre en recettes comme en dépenses :

- Section de fonctionnement : 1 654 647,39 €

- Section d'investissement : 1 409 927,31 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte le budget principal 2026 et précise que le présent budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

### AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS

Lors de cette séance, d'autres sujets ont été abordés :

- La visite des futurs logements locatifs DAH
- Les élections municipales du 15 mars 2026
- Les fêtes et manifestations du mois de mars 2026

Avant de clore cette dernière réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire a adressé ses remerciements à l'ensemble des membres du conseil municipal pour son engagement, sa présence et sa volonté d'agir pour l'intérêt général.

Il a souligné que durant ce mandat, un esprit de dialogue, d'échanges constructifs et de confiance s'est installé au fil des années. La participation et le travail de chacun a permis de faire avancer les projets et porter les préoccupations des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

**Le Secrétaire de séance,**

**Jean-Claude MANGANO**



**Le Maire,**

**Ludwig MONTAGNE**

